

Le Montpellier Hérault Rugby (MHR) organise des stages de rugby à Montpellier qui s'adressent aux jeunes de 7 à 11 ans et ci-après dénommés comme "stagiaires". Ces stages sont mixtes et l'inscription est à la journée (avec demi-pension).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le stagiaire doit être licencié dans un club de rugby affilié à une fédération ou faire état d'un niveau minimal de pratique. Dans le cas où le stagiaire n'est pas licencié, il devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby
2. Le stagiaire doit remplir les conditions d'âge requis dans le formulaire d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. L'inscription se fait via la plateforme stagesbymhr.comiti-sport.fr
2. Une confirmation est envoyée à l'issue de votre pré-inscription
3. Le règlement de la somme totale due (se fait dans un délai de 7 jours après réception de la confirmation de l'inscription) et en tout état de cause avant la fermeture des inscriptions
4. Déposer via la plateforme en format pdf et au plus tard 7 jours avant le début du stage :
 - Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques à télécharger sur le site
 - La fiche sanitaire de liaison signée, à télécharger sur le site

TARIFS

	Classique	Remise "stagiaire 2016-2017"	Remise "famille"
Tarif	45.00 € par stagiaire et par jour	-10 %*	-10.00 € par stagiaire pour une inscription à la semaine*

* Les deux offres sont cumulables.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Tout règlement peut être effectué en espèces, par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SASP MRC, par carte bancaire ou par virement bancaire selon les coordonnées bancaires en page 2 et en précisant le nom du stagiaire concerné. Les chèques ANCV sont également acceptés.

La totalité du règlement doit nous parvenir sous 7 jours après la date de réception de la confirmation d'inscription et/ou au plus tard avant la date de clôture des inscriptions. A défaut, le stage sera considéré comme annulé.

Le prix du stage comprend les activités sportives et annexes, le matériel sportif, l'encadrement, ainsi que la restauration.

PRISE EN CHARGE DES STAGIAIRES

- Accueil des stagiaires entre 8h30 et 9h
- Départ des stagiaires entre 16h30 et 17h
- Garderie entre 17h et 18h15

ANNULATION DU STAGE

Annulation du stage du fait du stagiaire

Toute annulation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception.

Toute annulation entraîne une retenue de la somme de 20% (frais de dossier)

Pour toute annulation non justifiée, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation pour raison justifiée, le stagiaire sera intégralement remboursé des sommes déjà versées et ce, quelle que soit la date de l'annulation, à l'exception de la retenue d'une somme de 20% du règlement pour frais de dossier :

- Raison médicale justifiée par la présentation d'un certificat médical
- Décès d'un membre proche de la famille : ascendant, frère ou sœur (certificat de décès). ▶▶

ANNULATION DU STAGE - suite

En cas de désistement ou modification en cours de stage du fait du stagiaire :

Toute interruption de stage, quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le prix, ne pourront faire l'objet d'un remboursement du MHR.

Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant, sauf en cas de prise en charge dans le cadre d'une assistance rapatriement.

Toute blessure ou maladie constatée par un médecin et nécessitant le départ du stagiaire du stage, donnera lieu à un remboursement calculé au prorata du nombre de jours restant jusqu'à la fin du stage et des différentes charges variables inhérentes aux activités du stage.

Annulation du stage du fait du Montpellier Hérault Rugby

Le MHR peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre de participants se trouvait être insuffisant ou encore pour des raisons inhérentes au lieu d'accueil. Dans ce cas, nous vous en informerons par mail au plus tard 6 jours avant le début du stage.

Le remboursement total des sommes versées sera effectué.

DÉROULEMENT DU STAGE - RÈGLEMENT INTERNE

Recommandations au stagiaire

Les stages by MHR, en raison du caractère d'exigence et de respect des règles d'un sport qui lui sont requises, ciblent des stagiaires motivés et intéressés à la fois par la performance rugbyistique et la vie extra-sportive du groupe à travers des moments culturels et/ou d'autres activités sportives prévus au long de la semaine.

Pour cela, le stagiaire doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir de tout rapport humain mais aussi de respecter les recommandations.

Nous pouvons être amenés, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie), qui devront être remboursées dès la fin du stage.

Tenue vestimentaire

Pour les entraînements de rugby, les stagiaires doivent posséder tout leur équipement sportif : crampons moulés et protège-dents, ce dernier étant obligatoire.

Sans équipement, les éducateurs pourront décider de ne pas faire participer votre enfant aux séances de rugby. Sa sécurité prévaut.

Nous conseillons également de marquer le nom des enfants sur les vêtements.

Discipline

Le stagiaire est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement, de service, les autres stagiaires, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Le stagiaire devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop sont formellement interdits. Dans le cas où le comportement d'un stagiaire serait de nature à troubler le bon déroulement du stage, ou dans le cas où il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite ou de sécurité, nous nous réservons le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son stage.

En inscrivant un enfant mineur au stage by MHR, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.



DÉROULEMENT DU STAGE - RÉGLEMENT INTERNE - suite

Le MHR décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un stagiaire pendant la durée de son stage. Le MHR se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo, lecteur MP3).

L'argent de poche n'est pas soumis à la responsabilité des encadrants si cet argent ne leur est pas confié préalablement.

Décharge de responsabilité

Le stage terminé, notre mission s'achève dès que les stagiaires sont repris en charge par leurs parents, dans les 15 minutes qui suivent leur retour. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient survenir a posteriori.

Qualité de stage

Toute réclamation éventuelle, de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations devra nous

être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception, dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.

Assurance

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part du MHR du fait de l'organisation de l'événement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance de responsabilité civile. Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant. Le parent ou l'adulte responsable de l'enfant s'engage à souscrire à une assurance Responsabilité Civile avant le stage pour le compte de son enfant. De plus, conformément à l'article L321-4 du code du sport, le MHR insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

L'ensemble de l'équipe des Stages by MHR souhaite un bon stage à vos enfants. ■

RIB SA MONTPELLIER RUGBY CLUB

BANQUE POPULAIRE DU SUD Titulaire du compte/Account holder SA MONTPELLIER RUGBY CLUB STADE YVES DU MANOIR 500 AVENUE DE VANIERES 34070 MONTPELLIER		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs (appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quillances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.	
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement			
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1440 7502 6100 3437 8300 888		BIC (Bank Identification Code) CCBPPRPPPP	
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Cle RIB
384607	00251	09263793028	89
Domiciliation Playing Bank BPS JEU PAUME			